



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
29 mai 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, M. GEIGER Erick, M. PATIN Michel, Mme HEMON Marie-Christine, M. QUISFIX Alain, M. GRANGETAS Christophe, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme DUCHET Nathalie, M. LECELLIER Pierre, Mme LALIBERTE Stéphanie, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avaient donné pouvoir : M. OGER Patrick à M. GATTEFIN, Mme CORT Isabelle à M. BOUCHONNET, M. DA ROCHA Pedro à M. JOLY et Mme FLEUREAU Aude à Mme THIAULT.

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme DUCHET Nathalie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

079-2026 – CONVENTION MUSEE EN CENTRE-VAL DE LOIRE
8.9. Culture

Mme BUREAU présente ce dossier

La ville de Mehun-sur-Yèvre est membre et partenaire de l'Association Musée en Centre-Val de Loire (MCVL),

Le musée Charles VII de Mehun-sur-Yèvre possède un espace dédié au sein du site web de cette association, afin de valoriser ses collections et ses offres touristiques,

MCVL est porteur d'un projet de recherche et de valorisation autour des arts asiatiques régionaux, avec des financements régionaux et étatiques (2025-2027),

L'exposition annuelle du musée Charles VII de Mehun-sur-Yèvre Or blanc d'Orient proposée du 28 mars au 1^{er} novembre 2026, est une co-construction autour des collections du musée, des spécialistes des musées amis et des financements portés par MCVL,

Le montage et la valorisation de l'exposition sont réalisés en transversalité entre les services de la Ville de Mehun-sur-Yèvre et MCVL : mise en place des éléments de communication, logotypes, plans de communication et d'étude, muséographie, préparation des panneaux et des cartels, catalogue, inauguration,

Afin de pérenniser les partenariats, les dates d'ouverture de l'exposition et les obligations des deux parties, il convient de procéder à un conventionnement,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture – Animations – Rayonnement communal » du 20 mai 2026.

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Prend connaissance de la convention présentée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document et convention afférent à ce dossier.

La convention est jointe en annexe à la présente délibération.



Le Maire,

Christian GATTEFIN



La secrétaire de Séance,

Nathalie DUCHET

**Date de mise en ligne sur
le site de la Commune : 09 / Juin / 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours ; <https://citoyens.telerecours.fr>